



Judge Chile Eboe-Osuji
Président
Cour pénale internationale

ALLOCUTION D'OUVERTURE

*Commémoration du 20ème anniversaire du Statut de Rome de la Cour pénale
internationale*

17 juillet 2018

La Haye, Pays-Bas

Excellences :

- Monsieur le Président de la République fédérale du Nigéria
- Monsieur le Président de l'Assemblée des États parties,
- Mesdames et Messieurs les juges de la Cour et d'autres tribunaux ici présents
- Madame le Procureur
- Monsieur le Greffier
- Mesdames et Messieurs les intervenants et membres des corps législatifs nationaux
- Mesdames et Messieurs les Ministres
- Monsieur le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques de l'ONU
- Mesdames et Messieurs les Gouverneurs des subdivisions politiques
- Monsieur le Président du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, et

Mesdames et Messieurs:

Bienvenue. Et, à nos invités, je vous souhaite la bienvenue à la CPI – votre Cour. Je le fais au nom de tous les fonctionnaires et du personnel de la Cour.

Il y a 20 ans aujourd'hui – le 17 juillet 1998 – des membres de la communauté diplomatique et de la société civile et des juristes du monde entier se sont réunis à Rome pour réaliser une vision à la fois grande et importante pour le monde entier.

C'était une vision d'un monde dans lequel les atrocités qui choquent la conscience de l'humanité ne seraient plus commises en toute impunité contre les victimes. Cette vision, à l'époque, était de créer cette Cour pénale internationale – en tant qu'institution permanente capable de peser lourd sur la conscience de ceux qui seraient enclins à commettre de tels crimes, et même de les contraindre à répondre de leur comportement, quel que soit leur rang.

Le fait que nous soyons réunis aujourd'hui dans les locaux permanents de cette Cour permanente est le témoignage le plus éloquent de la concrétisation même de cette

structure internationale, où de telles questions de responsabilité peuvent effectivement être posées – avec une réelle rigueur et vigueur.

*

Néanmoins, il existe bien des raisons qui ne nous autorisent pas à célébrer la réalisation de cette vision. Et j'insiste sur ce point. Le temps qui m'est accordé ici me permet d'évoquer très brièvement deux d'entre elles.

Premièrement, sur le plan pratique, nous ne pouvons prendre la liberté de nous attribuer une réalisation qui n'est pas vraiment la nôtre. Car nous ne sommes pas cette génération de diplomates, de membres de la société civile et de juristes qui ont travaillé si dur, pendant si longtemps, pour réaliser le rêve de l'adoption du Statut de Rome en juillet 1998. Ces visionnaires de 1998 ont joué leur rôle exceptionnel, puis se sont retirés de la scène. Et c'est à notre propre génération qu'ils ont confié cet héritage inestimable que nous appelons le Statut de Rome.

Dans 20 ans, la réflexion portera sur ce que nous aurons fait à notre tour de l'héritage qui nous a été transmis. L'aurons-nous abandonné ? L'aurons-nous laissé en l'état, sans l'améliorer, par indifférence et apathie ? Ou l'aurons-nous perfectionné ? Nous ne pouvons cependant pas nous permettre d'attendre que la prochaine génération réponde à cette question à notre place dans 20 ans. Dans le cadre de ce vingtième anniversaire, nos réflexions doivent porter sur la question suivante : qu'avons-nous fait d'un héritage monumental qui a été obtenu au prix de durs efforts et nous a été confié ?

*

C'est ce qui m'amène à la deuxième des nombreuses raisons qui font qu'il n'y a pas matière à célébration en ce jour. N'oublions pas que dans bien des régions du monde, au moment même où nous parlons, la raison d'être de cette Cour, c'est-à-dire les maux qu'elle a vocation à combattre, persistent. Et nombreux sont ceux qui s'inquiètent de ce que certaines statistiques tendent même à indiquer un risque de détérioration, au vu des effets comparés des conflits armés dans le monde. À titre d'exemple, les chiffres analysés et présentés par le Heidelberg Institute for International Conflict Research laissent montrent que le nombre de conflits de haute intensité a plus que triplé au cours des 20 dernières années, depuis 1998.

Ces statistiques doivent sérieusement nous inquiéter, car les conflits armés sont les vecteurs les plus notoires d'atrocités criminelles telles que les violences de masse fondées sur l'appartenance ethnique, les violences sexuelles et les crimes de guerre.

Néanmoins, si ces chiffres ne nous autorisent pas à célébrer la réalisation de la vision des fondateurs de la CPI, ils ne doivent pas pour autant nous inciter à nourrir une conception accablée et fataliste de notre lutte contre l'impunité. Bien au contraire, il importe qu'ils servent de signal d'alarme pour éclairer la réalité : l'humanité a autant — voire davantage — besoin de la CPI aujourd'hui qu'il y a 20 ans.

Ce signal d'alarme doit nous inciter à nous concentrer avec détermination sur les points de friction et à redoubler de courage et de ténacité pour lutter contre les forces de l'impunité, quelle que soit leur origine.

Le combat que nous devons mener à cet égard impose de faire preuve d'opiniâtreté, pour doter la Cour de l'appui politique, diplomatique, fonctionnel et matériel dont elle a besoin pour mener ses actions. Il nous exhorte à redoubler d'efficacité pour aboutir à une ratification universelle du Statut de Rome, afin que la compétence de la Cour s'étende à l'ensemble du monde. Et il nous encourage à accepter que la Cour est une institution humaine et qu'à ce titre, comme toutes les autres institutions humaines, notamment les tribunaux nationaux créés il y a plusieurs centaines d'années, elle aura toujours besoin de se réformer et de revoir sa manière de fonctionner, afin de s'acquitter de son mandat de façon plus utile et plus efficace, tout en conservant intactes les capacités essentielles qui font d'elle un instrument fondamental pour amener les auteurs de crimes à répondre de leurs actes.

*

En outre, et c'est tout aussi important, il convient à tout prix de résister aux tentations d'apathie et d'indifférence à l'égard de la Cour. En effet, celles-ci risquent d'être les alliées involontaires de l'impunité, comme l'affirme la célèbre citation d'Edmund Burke : « [TRADUCTION] **pour triompher, le mal n'a besoin que de l'inaction des hommes de bien [et je dois aussi ajouter des femmes de bien]** ».

Nous devons également prêter attention au risque que, derrière l'apathie à l'égard de la CPI ne se cache l'illusion selon laquelle il serait préférable de revenir à des alternatives prétendument raisonnables, comme les tribunaux ad hoc, même s'il est

possible d'avoir recours à l'action de la CPI. Cette illusion ne serait qu'un leurre, car c'est un chant des sirènes qui risque de tromper les esprits de bonne volonté et de les détourner de l'urgente nécessité de soutenir et renforcer la Cour permanente, si durement acquise, dans laquelle le monde a investi tant de capital politique, diplomatique, civique et plus encore, financier. L'illusion du retour à des solutions ad hoc pourrait aussi affaiblir les déclarations de nombreux délégués à Rome il y a 20 ans. En effet, la CPI voyait le jour pour établir une méthode plus satisfaisante que celle des expériences des tribunaux ad hoc, qui étaient les seules solutions possibles en leur temps (de Nuremberg à la Yougoslavie, au Rwanda et à la Sierra Leone), car il n'existait pas à l'époque de cour pénale internationale permanente pour administrer la justice. Vingt ans plus tard, il n'est pas souhaitable de revenir à une solution jugée insuffisante à l'époque sans tout d'abord faire véritablement le tour de tous les moyens d'utiliser la Cour internationale permanente pour administrer la justice pénale internationale.

*

Je ne doute pas que ceux d'entre nous qui jouissent actuellement du privilège de servir la cause de l'humanité grâce à l'action de la Cour sont pleinement engagés dans le projet exposé ci-dessus, qu'il s'agisse de chefs de gouvernement, de ministres, de membres du corps diplomatique, de membres de la société civile, ou de juristes travaillant à la Cour ou dans les milieux universitaires.

*

Nous allons sans tarder entamer nos diverses réflexions sur l'importance du Statut de Rome et de la CPI pour l'humanité, en commençant par le discours de notre invité d'honneur, M. Mohamadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigéria. Ensuite, nous entendrons également le Président de l'Assemblée des États parties et le Procureur de la Cour. Après cette séance d'ouverture, nous nous retrouverons lors du débat de haut niveau où nous continuerons à écouter les réflexions d'autres hauts délégués.

J'invite maintenant le Président Buhari à prononcer son discours. Monsieur le Président, vous avez la parole.

ALLOCUTION DE CLÔTURE

Je remercie Mme le Procureur pour son allocution.

Permettez-moi de conclure la séance d'ouverture en revenant sur les propos de Nelson Mandela à la veille de l'adoption du Statut de Rome en 1998, lorsqu'il a rappelé que le monde avait connu trop d'horreurs nées de l'inhumanité de l'homme envers l'homme. Il a fait observer que beaucoup de ces horreurs n'auraient sans doute pas été commises, ou l'auraient été à moindre échelle, si une cour pénale internationale fonctionnant efficacement avait existé. Les horreurs dont il parlait incluaient sans nul doute les atrocités telles que l'Holocauste, le génocide des Tutsi au Rwanda, le nettoyage ethnique en ex-Yougoslavie et, assurément, l'apartheid en tant que crime contre l'humanité commis en Afrique du Sud.

Mais cette Cour que Mandela a appelée de ses vœux est désormais en place.

Je nous invite à profiter de ce moment de réflexion pour revenir à la vision fondamentale de ce que le monde a cherché à réaliser lorsqu'il a construit cet édifice normatif et matériel, destiné à amener les auteurs de crimes à répondre de leurs actes. Veillons à répondre aux allégations des crimes les plus graves par une réaction judiciaire solide, équitable et impartiale, exercée au niveau international en dernier recours, lorsque les systèmes nationaux ne donnent pas aux victimes la possibilité de se faire entendre.

Faisons en sorte de ne pas abandonner ceux qui ont travaillé si dur pour faire du Statut de la Cour pénale internationale une réalité.

Poursuivons même le rêve d'améliorer cet édifice afin de rendre le monde meilleur pour l'humanité. À ce jour, je me suis rendu dans deux États en ma qualité de Président de la Cour, l'Équateur et le Nigéria. Alors que j'étais en Équateur, le Président Lenin Moreno et ses hauts responsables ont soutenu l'idée que la Cour devrait également poursuivre les personnes soupçonnées de corruption à une échelle comparable au coût humain des crimes violents contre l'humanité. Le Vice-Président du Nigéria, Yemi Osinbajo, a également exprimé ce point de vue lorsque je lui ai rendu une visite de courtoisie à Abuja. Je vous communique simplement ces opinions importantes, dans un esprit d'ouverture. La décision de modifier le Statut de Rome pour autoriser une telle compétence appartient aux États.

JE CLÔTURE MAINTENANT CETTE SÉANCE avec la fervente demande que nous veillions tous, ensemble, à ce que l'esprit de Rome perdure – de façon à ce que les responsables des crimes qui choquent la conscience de l'humanité ne restent pas impunis, au vu de toutes les affreuses conséquences qu'ils ont pour l'être humain.

Je vous remercie tous. La séance est maintenant levée.